

CONCERTATION

RELATIVE AU PÉRIMÈTRE DE ZONES D'ACCÉLÉRATION

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

du 1^{er} juillet au 31 août 2024

Un périmètre de zones d'accélération des énergies renouvelables a été proposée au conseil municipal le 20 juin 2024. Du 1^{er} juillet au 31 août 2024, un document de synthèse présentant ce projet sera mis à disposition du public à l'accueil de la mairie, ainsi que sur le site internet de la commune www.maing.fr

Durant cette période, les contributions à cette concertation pourront être apportées :

- par courrier adressé à la Mairie
- par courriel adressé à dgs@maing.fr,
- sur le registre mis à disposition à l'accueil de la mairie.

Merci pour votre contribution